

II. PROGRAMMES DE BOURSES ET DE FORMATION DU HCDH

Les programmes de bourses et de formation examinés dans le présent chapitre ont été instaurés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour renforcer le rôle de la société civile dans les mécanismes des droits de l'homme et sa participation à ces derniers. L'apport et la collaboration active de la société civile contribuent à renforcer l'exercice des droits de l'homme. Le présent chapitre fournit les principales informations dont les membres de la société civile ont besoin pour participer aux programmes de bourses et aux ateliers de formation du HCDH.

Les ONG et autres composantes de la société civile peuvent participer ou accéder aux programmes et aux ateliers dont il est question dans le présent chapitre sans être dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC).

A. Programmes de bourses

Les **programmes de bourses** permettent à des personnes sélectionnées d'étudier de façon intensive les mécanismes et les institutions internationales de défense des droits de l'homme. Le HCDH gère quatre programmes de bourses visant à mieux armer certains groupes ou certaines personnes à la défense de leurs droits:

- Le **Programme de bourses en faveur des autochtones** soutient la participation de membres de groupes autochtones à un programme de formation aux droits de l'homme;
- Le **Programme de bourses pour les minorités** soutient la participation de particuliers appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques à un programme de formation aux droits de l'homme;
- Le **Programme de bourses en faveur des droits de l'homme destinés aux Pays les Moins Avancés (PMA)** soutient la participation d'étudiants de l'enseignement supérieur originaires des PMA à une formation au rôle de l'ONU et aux droits de l'homme; enfin,
- Les **Bourses destinées au personnel des institutions nationales des droits de l'homme** aident les membres du personnel des INDH à participer à un programme de formation aux aspects internationaux des droits de l'homme et au travail effectué par le HCDH avec les INDH.

Le Manuel est disponible sous forme numérique sur le site Web du HCDH à l'adresse suivante:

<http://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Societecivile/Pages/Handbook.aspx>

Les chapitres du Manuel peuvent y être téléchargés et vous trouverez des liens vers toutes les références citées dans la publication.



Coordonnées des programmes de bourses

Programme de bourses en faveur des autochtones

Unité des populations autochtones et des minorités

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 - Suisse

Télécopie: +41 (0)22 917 90 08 ou +41 (0)22 928 90 66

Adresse électronique: fellowship@ohchr.org

Programme de bourses pour les minorités

Unité des populations autochtones et des minorités

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 - Suisse

Téléphone: +41 (0)22 928 98 45

Télécopie: +41 (0)22 928 90 10

Adresse électronique: minorities@ohchr.org

Programme de bourses destinées aux étudiants des pays les moins avancés

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 - Suisse

Téléphone: +41 (0)22 917 86 40

Télécopie: +41 (0)22 917 80 47

Site Web: <http://www.ohchr.org> or <http://www.unitar.org/diplomacy>

Bourses destinées au personnel des institutions nationales des droits de l'homme

L'unité des institutions nationales

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10- Suisse

Téléphone: + 41 (0)22 928 92 83 ou + 41 (0)22 928 96 63

Télécopie: + 41 (0)22 928 90 18

Adresse électronique: niu@ohchr.org

1. Programme de bourses en faveur des autochtones

Le Programme de bourses en faveur des autochtones est une initiative lancée en 1997 par le HCDH pour réaliser les objectifs de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004), qui vise essentiellement à l'autonomisation des représentants autochtones et de leurs communautés par l'amélioration de leur connaissance du système de défense des droits de l'homme des Nations Unies et le renforcement de leur capacité à y accéder.

Ce programme a pour objectif de permettre à des autochtones, femmes et hommes, de se familiariser avec les aspects internationaux des droits de l'homme en général et les droits des populations autochtones en particulier afin d'aider leurs organisations et leurs communautés à mieux protéger et promouvoir leurs droits. À la fin du programme, les boursiers devraient pouvoir assurer la formation, dans leur communauté et leurs organisations, aux aspects internationaux des droits de l'homme en général et aux droits des populations autochtones en particulier, et diffuser les informations et les connaissances acquises pendant la période où ils étaient boursiers. Le programme est conçu pour profiter aux boursiers eux-mêmes ainsi qu'à leurs organisations, mais aussi et surtout à leur communauté.

Le Programme de bourses en faveur des autochtones existe en quatre langues: **anglais**, **espagnol**, **français** et **russe**. Chaque année, environ cinq boursiers sont sélectionnés pour chacune des versions linguistiques du programme:

- Le programme de Genève (en **anglais**);
- Le programme Deusto (en **espagnol**);
- Le programme de Dijon (en **français**);
- Le programme de Moscou (en **russe**).

Le **Programme de Genève** est assuré par le HCDH à Genève. Ce cours intensif sur les mécanismes et les institutions de défense des droits de l'homme débute chaque année au mois de mai et dure en général quatre mois. Ce programme est interactif et comprend des séances d'information sur divers sujets et des tâches individuelles et collectives.

Le **Programme Deusto** est une initiative conjointe de l'Université de Deusto, à Bilbao (Espagne), et du HCDH. Il dure en général quatre mois et comprend deux parties: une première session à l'Université de Deusto et une seconde session au HCDH à Genève. D'une structure analogue à celle du Programme de Genève, il cherche aussi à encourager les échanges entre les boursiers et les autres organisations participantes, telles que des ONG basques et le Gouvernement basque.

Le **Programme de Dijon** est une initiative conjointe de l'Université de Bourgogne, à Dijon (France), et du HCDH, destinée aux populations autochtones dont le français est la langue maternelle ou la deuxième langue. Ce programme dure dix semaines (quatre semaines à l'Université de Dijon, quatre semaines au HCDH à Genève et deux semaines à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – UNESCO - à Paris).

Le **Programme de Moscou** est une initiative conjointe de l'Association russe des peuples autochtones du Nord, à Moscou, et du HCDH. La session de Moscou comprend quatre semaines de formation assurée par l'Association russe des peuples autochtones du Nord, le Bureau du HCDH à Moscou et d'autres bureaux de l'ONU à Moscou, suivies de quatre semaines au HCDH à Genève.

Tous les programmes de bourses prévoient une indemnité mensuelle de subsistance destinée à prendre en charge le coût d'un logement modeste, des transports, de l'assurance-maladie et des autres frais de subsistance.

Critères d'admissibilité

- Les candidats doivent appartenir à un groupe autochtone et être appuyés par leur communauté ou leurs organisations autochtones;
- Bien qu'il n'y ait pas de limite d'âge, la préférence sera donnée aux candidats ayant entre 25 et 35 ans;
- Le fait de n'avoir pas suivi d'enseignement scolaire ne s'oppose pas à la participation au programme de bourses, compte tenu des obstacles socio-économiques auxquels sont confrontées de nombreuses populations autochtones;
- Les candidats doivent être aptes et disposés à former d'autres personnes autochtones après leur retour dans leur communauté ou leur organisation;
- Il est souhaitable que l'organisation qui parraine le candidat ait un nombre conséquent de membres ou de militants;
- Le choix des boursiers doit respecter l'équilibre entre les sexes et entre les régions; enfin,
- Les candidats doivent avoir une bonne compréhension de la langue dans laquelle le programme aura lieu.

Le programme se tient tous les ans dans ses quatre versions linguistiques; les dates limites pour le dépôt des candidatures varient. Seuls les formulaires de candidature intégralement remplis seront pris en compte. Les candidatures doivent être envoyées par télécopie ou par courrier ordinaire. Les candidatures envoyées par courrier électronique ne seront pas prises en considération, à moins que les deux parties I et II du formulaire ne soient signées et numérisées.



Où adresser une candidature

Programme de bourses en faveur des autochtones Unité des populations autochtones et des minorités

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 - Suisse

Télécopie: +41 (0)22 917 90 08 ou +41 (0)22 928 90 66

Adresse électronique: fellowship@ohchr.org

Pour en savoir plus sur le **Programme de bourses** ou obtenir un formulaire de candidature dans les quatre langues, veuillez consulter le site Web du HCDH.

2. Programme de bourses pour les minorités

Par le biais du **Programme de bourses pour les minorités**, le HCDH vise à permettre à des personnes, et plus spécialement à des femmes et des hommes jeunes, appartenant à une minorité nationale, ethnique, religieuse ou linguistique, de se familiariser avec les aspects internationaux des droits de l'homme en général et avec les droits des minorités en particulier. A la fin du programme, les boursiers devraient avoir acquis une connaissance générale des mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme qui s'occupent de questions relatives aux minorités, et pouvoir assurer une formation, au sein de leur communauté et de leurs organisations, portant sur les connaissances et les informations acquises pendant la période où ils étaient boursiers.



Formation communautaire assurée en Bulgarie par un ancien boursier

Le HCDH a soutenu le projet, présenté par un ancien boursier appartenant à une communauté Rom de **Bulgarie**, d'organiser un cours de formation dans la commune de Polski Trambesh en décembre 2006. Ce projet a permis à son organisation, Roma Together, d'organiser un atelier de formation visant à collaborer avec la communauté rom locale et à

lui permettre de mettre en pratique la "Décennie pour l'intégration des Roms" (2005-2015) instituée par neuf pays d'Europe centrale et du Sud-Est. Les participants ont conçu une stratégie visant à renforcer la participation des Roms dans les processus décisionnels officiels, en particulier dans les domaines où leurs droits et leur vie quotidienne sont le plus touchés. Ils ont

proposé que le Conseil municipal crée un organisme permanent constitué de représentants des minorités locales et chargé de faire des propositions sur les grandes orientations à suivre pour ce qui est des questions relatives aux minorités. Cette proposition a été acceptée par le maire et le Président du Conseil municipal.

Le HCDH offre actuellement deux Programmes de bourses pour les minorités, l'un en anglais et l'autre en arabe. Le programme anglophone a lieu tous les ans à partir du mois d'avril pendant trois mois, le nombre de participants variant autour de cinq. Le programme arabophone pilote a eu lieu pour la première fois en 2007 et a rassemblé quatre participants en formation au HCDH à Genève pendant un mois. Les programmes de bourses offrent une indemnité mensuelle de subsistance destinée à prendre en charge le coût d'un logement modeste et d'autres frais de subsistance, les frais de transport à destination et au départ de Genève et le coût de l'assurance-maladie.

Critères d'admissibilité

- Les candidats doivent appartenir à une minorité nationale, ethnique, religieuse ou linguistique;
- Bien qu'il n'y ait pas de limite d'âge, la préférence sera donnée aux candidats ayant entre 25 et 35 ans;
- Le fait de n'avoir pas suivi d'enseignement scolaire ne s'oppose pas à la participation au programme si le candidat peut faire la preuve qu'il possède une expérience pertinente;
- Il est souhaitable que l'organisation ou l'association qui parraine le candidat mène des travaux sur les questions relatives aux minorités et se compose de personnes appartenant à des minorités;
- Les candidats doivent être aptes et disposés à former d'autres personnes appartenant à des minorités après leur retour dans leur communauté/leurs organisations;
- Les candidats doivent avoir une lettre de recommandation écrite de leur communauté ou de leurs organisations;
- Les candidats doivent avoir une bonne connaissance pratique de la langue (anglais ou arabe) dans laquelle le programme aura lieu.

Seuls les formulaires de candidature intégralement remplis seront pris en compte. Les candidatures doivent être envoyées par télécopie ou par courrier ordinaire. Les candidatures envoyées par courrier électronique ne seront pas prises en considération, à moins d'être signées et numérisées.



Où adresser une candidature

Programme de bourses pour les minorités

Unité des populations autochtones et des minorités

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 - Suisse

Téléphone: +41 (0)22 928 98 45

Télécopie: +41 (0)22 928 90 10

Adresse électronique: minorities@ohchr.org

Pour en savoir plus sur le **Programme de bourses** ou obtenir un formulaire de candidature, veuillez consulter le site Web du HCDH.

3. Programme de bourses en faveur des droits de l'homme destinées aux PMA

Le **Programme de bourses en faveur des droits de l'homme destinées aux étudiants des pays les moins avancés (PMA)**, qui a eu lieu pour la première fois en 2007, est géré conjointement par le HCDH et par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Son objectif est, d'une part, de permettre aux boursiers des PMA de mieux comprendre les questions qui se posent actuellement dans le domaine des droits de l'homme au niveau international et de les familiariser avec les travaux de l'ONU et du HCDH et, d'autre part, de faire bénéficier le HCDH et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies de l'assistance et de la contribution d'étudiants et de diplômés hors pair originaires des PMA.

Ce programme a lieu en anglais au HCDH à Genève. Il comprend une formation théorique et une initiation pratique aux travaux du HCDH, sous la forme de séminaires et d'exercices pratiques, suivies d'une affectation à un service du HCDH. La poursuite de ce programme au cours des prochaines années dépendra des possibilités de financement.

Le Programme de bourses en faveur des droits de l'homme est ouvert aux candidats provenant des PMA³. Les candidats doivent être des étudiants de l'enseignement supérieur ou posséder un diplôme universitaire dans une discipline en rapport avec les activités de l'ONU (le droit international, les sciences politiques, les sciences sociales ou l'histoire, par exemple). Les candidats doivent avoir moins de 30 ans au moment où ils soumettent leur candidature.

Les frais de voyage des boursiers sont couverts par le programme. Les boursiers perçoivent une allocation pour couvrir leurs frais de séjour à Genève. Le programme prend aussi en charge les formalités en matière de visa, le logement et les assurances maladie et accident.

La poursuite de ce programme dépendant de la rentrée de fonds suffisants, les personnes intéressées sont invitées à consulter régulièrement les sites Web du HCDH et de l'UNITAR.



Comment se mettre en rapport avec le Programme de bourses en faveur des droits de l'homme destinées aux PMA

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Palais des Nations
8-14, avenue de la Paix
CH-1211 Genève 10 - Suisse
Téléphone: +41 (0)22 917 86 40
Télécopie: +41 (0)22 917 80 47

³ Pour en savoir plus sur les critères utilisés par l'ONU pour classer un pays comme faisant partie des pays les moins avancés, veuillez vous rendre à l'adresse suivante: <http://www.unohrrls.org/>

4. Programme de bourses destinées au personnel des institutions nationales des droits de l'homme

Les **bourses destinées au personnel des institutions nationales des droits de l'homme**, octroyées pour la première fois en 2008, sont gérées par le Groupe des institutions nationales du HCDH. L'objectif de ce programme est de permettre aux participants de perfectionner leurs connaissances et leur expérience pratique du système de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, du travail accompli par le HCDH avec et pour les INDH, ainsi que des questions techniques et de fond concernant ces dernières. Les boursiers sont censés revenir à leur INDH et, ce faisant, contribuent à renforcer les capacités de leur organisation dans le domaine des aspects internationaux des droits de l'homme. Le programme a lieu au HCDH à Genève. Chaque année, deux boursiers sont sélectionnés pour une période de six mois, l'une commençant en janvier et l'autre en juillet. Les boursiers assistent régulièrement à des séances d'information consacrées au système des droits de l'homme et à des questions thématiques pertinentes. Ils exécutent des tâches et participent à des projets.

Les candidats doivent avoir une expérience d'au moins trois ans passés à travailler directement au sein d'une INDH répondant aux normes adoptées sur le plan international - Principes de Paris⁴ - et une grande expérience des questions en rapport avec les INDH aux niveaux national, régional et, dans l'idéal, international.

Les candidats doivent être munis d'une lettre de recommandation de leur INDH et s'engager à transmettre, à leur retour, les connaissances et l'expérience acquises au cours de leur stage à leurs collègues. Ils doivent par ailleurs parler couramment l'anglais et/ou le français. Le HCDH assure un soutien financier sous forme d'allocation mensuelle pendant la durée du stage.

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, lettre de recommandation de leur INDH) directement au HCDH. Le Groupe des institutions nationales sélectionne les candidats en concertation avec le Bureau du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC).



Où adresser une candidature

L'unité des institutions nationales

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 - Suisse

Téléphone: + 41 (0)22 928 92 83 ou + 41 (0)22 928 96 63

Télécopie: + 41 (0)22 928 90 18

Adresse électronique: niu@ohchr.org

Pour des informations à jour sur le **Programme de bourses destinées aux INDH**, veuillez consulter le site Web du HCDH.

⁴ Voir l'annexe de la résolution 48/134 de l'Assemblée générale.

B. Ateliers de formation

Les **ateliers de formation** permettent aux acteurs de la société civile de s'informer sur certains mécanismes de défense des droits de l'homme bien précis et sur les moyens de renforcer leur collaboration avec eux.

Atelier de formation au suivi des recommandations des organes de traités relatifs aux droits de l'homme

L'**atelier de formation au suivi des recommandations des organes de traités relatifs aux droits de l'homme** est destiné aux membres de la société civile nationale, dont il vise à renforcer les capacités de collaboration avec les organes conventionnels.

Le HCDH organise, à l'intention des acteurs nationaux, des ateliers et des séminaires dans leur propre pays afin de renforcer leurs capacités à contribuer à l'établissement de rapports à présenter aux organes conventionnels et à suivre l'application des recommandations desdits organes. Au cours de ces ateliers, le HCDH collabore avec les INDH, les ONG et les représentants des médias au niveau national en vue de renforcer les capacités et d'encourager la mise sur pied de réseaux d'acteurs nationaux servant à soutenir la mise en œuvre des recommandations respectives des organes de traités relatifs aux droits de l'homme.

Depuis 2003, le HCDH organise des ateliers de formation sur le suivi des traités dans toutes les régions du monde. Ce programme de formation sert à encadrer la création de groupes de réseaux de la société civile nationale chargés de suivre l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des traités relatifs aux droits de l'homme et de mener un dialogue constructif, au niveau national, sur les questions touchant aux travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'homme. Le HCDH offre aussi directement une formation aux gouvernements intéressés, par le biais d'ateliers et de séminaires, et encourage la société civile à participer à ces activités.



Pour plus d'informations sur les ateliers de formation au suivi, veuillez vous adresser au:

Service des traités relatifs aux droits de l'homme

L'unité de suivi des traités

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Palais des Nations

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 - Suisse

Télécopie: +41 (0)22 917 90 22

Outre le programme de formation susmentionné, le HCDH organise régulièrement à l'intention de la société civile, par le biais de ses nombreuses présences sur le terrain, des ateliers et des séminaires nationaux de formation et de renforcement des capacités consacrés aux aspects internationaux des questions et mécanismes relatifs aux droits de l'homme.



Pour des informations détaillées sur les **organes de traités relatifs aux droits de l'homme**, veuillez vous reporter au **chapitre IV (Organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme)** du présent *Manuel*.